

Le + syndical

Vendredi 22 octobre 2021



LE NOUVEAU CONTRAT DE CONFIANCE



Le Contrat de Confiance

L'Accord de Sortie de Crise, ce nouveau contrat social, signé par la CFE-CGC, CFDT et FO, remplace l'ancien contrat social ATA qui a permis de préserver 10 000 emplois en France mais qui s'éteindra le 31 décembre 2021.

La Confiance et l'Équité, valeurs indispensables pour la CFE-CGC, se sont construits tout au long de quatre semaines de négociations acharnées.

Le résultat est là, ouverture progressive des rémunérations et maintien de l'Équité en améliorant la rémunération de chacun, sans oublier celle de nos collègues des entreprises les plus en difficulté.



Pouvoir d'achat, les Garanties :

En 2022, retour des NAO dans toutes nos entreprises :

- **Cadrage Maxi Groupe : 3%** dont 0.2% pour les promotions, l'Égalité Pro, les moins de 32 ans
- **Cadrage mini Groupe : 2.7%** dont 0.2% pour les promotions, l'Égalité Pro, les moins de 32 ans

Le budget total des NAO passe de 1% en 2021 à 3% en 2022

Triplement du budget NAO pour 2022 !

Avis consommateurs :

Philippe31 : *cela fait bien longtemps que SES n'avait pas eu des NAO de ce niveau.*

Isa64 : *j'espère que les entreprises qui en 2020 et 2021 ont renfloué les caisses du Groupe, accèderont à la plus haute marche.*

MarcelP55 : *après la diète de 2021, ce niveau c'est une madeleine que nous apprécions à Commercy.*

Ragnar36 : *les collègues d'Issoudun ne sont pas oubliés, merci les gars !*





L'emploi, Engagements, Garanties

Emploi : + 2000 postes

- Effectif Groupe 2022 : compensation des départs et 1000 postes en plus
- Effectif Groupe 2023 : compensation des départs et 1000 postes en plus

A ces embauches s'ajoutent 2300 alternants par an en 2022 et 2023

Deux ans d'extension de garantie anti-licenciements

L'ATA protégeait les salariés français du Groupe jusqu'à fin 2021.

En signant, nous étendons la garantie d'absence de licenciements économiques et de PSE à fin 2023.



Une participation améliorée en 2022

Equité actionnaires / salariés, Equité dividendes / Participation

Pour rappel, l'accord ATA plafonnait la somme Participation + Intéressement à 4% pour 2022

Un complément de Participation devrait permettre de passer ce seuil qui nous était initialement fermé. La CFE-CGC a obtenu cette ouverture en demandant l'équité entre des augmentations de dividendes prévisibles en 2022 et cette amélioration de la Participation des salariés.



Une rémunération libérée en 2023

Participation libérée, Intéressement libéré, Abondements libérés, sous conditions

Nous l'avons répété depuis début septembre, en 2022 l'activité repartira dans la plupart des usines du Groupe. Donc pas de restrictions en 2023.

Notre ténacité a payé, pour 2023, sous conditions de retour de l'activité et d'amélioration des résultats, nous avons desserré l'étau que voulait nous imposer la Direction.

**Si en 2022, le Groupe améliore son ROC / CA de plus de 1.9%
pour 2023, toutes les restrictions de rémunération seront levées.**

C'est LE Contrat de Confiance, nous pouvons et nous devons y parvenir !

Lors de la dernière réunion de négociation, la CFE-CGC a rappelé à notre Directeur Général qu'après les restrictions de l'accord ATA partagées entre directions, actionnaires et salariés, il était temps de partager équitablement les fruits de la reprise.

**M. Andriès a confirmé qu'il s'inscrira dans cette continuité de partage équitable
des efforts, il a aussi pris l'engagement que les fruits de la reprise seraient
bien partagés, notamment grâce à l'Accord de Sortie de Crise.**

